

31. Quels sont les endroits où devraient être faits les octrois gratuits, sur les chemins même ouverts par le gouvernement ou simplement dans leur voisinage ?

32. Y a-t-il dans votre localité ou dans vos environs des terres propres à la colonisation ? et quelle en est l'étendue et la qualité ?

33. Des chemins y ont-ils été ouverts par le gouvernement et depuis combien d'années ?

34. Ces chemins ont-ils été bien faits et localisés avec discernement ?

35. Les derniers ont-ils été bien employés ?

36. Dans quel état sont actuellement ces chemins ? Sont-ils verbalisés ? Les municipalités s'occupent-elles de leur entretien ?

37. L'ouverture des chemins a-t-elle eu pour effet de favoriser l'établissement des terres publiques par les colons ?

38. Quelle classe de colons s'y est établie ? avaient-ils quelques moyens ? quelle est leur origine ?

39. Faites connaître un peu en détail quels ont été leurs progrès ?

40. Quelles sont les causes qui ont le plus retardé la colonisation dans votre localité ?

41. Avez-vous des modifications à recommander au sujet des licences pour coupe de bois ?

42. Y a-t-il dans votre localité ou dans vos environs beaucoup de gens qui seraient disposés à s'établir sur les terres publiques si quelques nouveaux encouragements leur étaient donnés ?

43. Que pensez-vous du système suivi jusqu'à présent pour l'ouverture des chemins de colonisation ? si vous le trouvez défectueux, quel à sa place suggèreriez-vous ?

44. Pensez-vous que de nouvelles conditions, quant au délai pour paiement des terres de la couronne, pourraient être avantageuses au colon, sans nuire considérablement au revenu public ?

45. Avez-vous quelque autre observation à faire concernant l'agriculture, l'immigration ou la colonisation ?

PARTIE NON-OFFICIELLE.

LES INTERETS AGRICOLES DANS LA LEGISLATURE LOCALE.



I jusqu'à ce jour nous avons eu à nous plaindre de l'apathie générale de nos législateurs pour tout ce qui touchait de près ou de loin à l'industrie nationale, nous n'avons que des félicitations à offrir à notre législature locale pour le zèle et l'initiative qu'elle montre pour nos intérêts agricoles commerciaux et manufacturiers. Il ne

faut pas oublier que l'agriculture, le commerce et les manufactures sont les trois divisions essentielles de l'industrie d'un peuple, et que vouloir favoriser l'une aux dépens des deux autres c'est nuire à toutes trois.

Si l'agriculture fournit la matière première, les manufactures les utilisent en les transformant pour la consommation, et le commerce les transporte pour les mettre à portée des consommateurs du monde entier.

Le commerce a toujours eu sa large part de protection : creusement des rivières navigables, création de voies ferrées, législation spéciale, tout a été mis en œuvre pour rendre faciles et lucratives les relations commerciales. Aussi quelles fortunes colossales ont été le résultat de cette législation ?

Les manufactures n'ont jamais eu une protection suffisante. L'influence de la métropole a toujours empêché la passation d'un tarif sagement protecteur, permettant à nos manufactures d'entrer en concurrence avec les ateliers célèbres de l'Angleterre et des Etats-Unis. Aussi pendant que ces matières premières sont transportées à grands frais en Europe pour être manufacturées, notre excédant de population émigre aux Etats-Unis pour trouver là le travail et le pain que donnent les manufactures partout où elles sont en opération.

N'est-il pas regrettable que par cette législation mal conseillée, toute notre population agricole reste sans travail pendant nos six mois d'hiver ? Avec notre climat excessif, notre population ne peut se maintenir sans le travail

remunérateur des manufactures pendant les mois les plus froids de l'année. Et pour que les capitaux du pays s'engagent dans les manufactures il faut une législation protectrice contre les manufactures Européennes et des Etats-Unis.

L'agriculture n'a pas été mieux protégée, car si un octroi annuel a été voté en faveur des sociétés d'agriculture organisées dans chaque comté, l'emploi de cet octroi a été si mal conseillé dans un grand nombre de localités qu'il n'a pas réalisé les améliorations les plus désirables dans la culture du sol et l'amélioration du Bétail. Ensuite on ne s'est pas assez occupé d'ouvrir des débouchés aux produits agricoles, soit en créant des manufactures soit en maintenant le traité de Réciprocité avec les Etats-Unis. Car il ne suffit pas de produire il faut trouver aussi des acheteurs. Or le marché le plus lucratif par sa proximité et par ses hauts prix se trouve aux Etats Unis. Les intérêts agricoles exigent que le traité de Réciprocité fut maintenu à tout prix. Malheureusement d'autres intérêts ont prévalu et nos produits agricoles aux Etats-Unis, sont grevés d'un droit de 25 pour cent. Car c'est le prix aux Etats-Unis qui règle les prix du Canada. Et règle générale, la différence entre les prix de New York et le prix de Montréal est toujours égale aux frais d'importations y compris les droits de douane prélevés aux frontières. Ces 25 pour cent prélevés aux frontières sont donc retranchés du prix d'achat en Canada et le vendeur Canadien obtiendrait pour ces produits 25 pour cent de plus si ses frais d'exportation étaient diminués d'autant.

A moins qu'on ne prétende que les droits de douane font hausser d'autant le marché de New York. Ce qui est simplement ridicule lorsqu'on compare la production des Etats du Nord avec nos exportations sur le marché Américain. Les Etats du nord cette année ont produit approximativement.

| | | |
|-----------------|---------------|------------|
| Blé d'inde..... | 1,000,000,000 | de minots. |
| Blé..... | 200,000,000 | " |
| Seigle..... | 30,000,000 | " |
| Avoine..... | 30,000,000 | " |